

Enseignement collégial



Coordination et rédaction
Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Secteur de la formation technique

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-82864-8 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Veillez noter les modifications apportées au programme d'études

Techniques de gestion et d'intervention en loisir – 391.A0, version 2018

La modification a trait au changement du titre du programme. Le titre Techniques d'intervention en loisir est remplacé par Techniques de gestion et d'intervention en loisir.

Modification approuvée en 2019

391.A0

Techniques de gestion et d'intervention en loisir

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 84 2/3

Durée totale : 2 595 heures-contact

Formation générale :	660 heures-contact
Formation spécifique :	1 935 heures-contact

Condition(s) particulière(s) d'admission : - Aucune

REMERCIEMENTS

La production du présent programme a été possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie plus particulièrement les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration de la composante de formation spécifique du programme d'études techniques.

Milieu du travail

Michel Barbier
Directeur
Service des loisirs
Ville Lemoyne

Elaine Barrette
Animatrice
Garderie Le pinceau magique
Montréal

Ghislaine Charbonneau
Technicienne en loisir
École secondaire Cavalier-de-LaSalle
Ville de Lasalle

Pierre Chassay
Chef du service des activités physiques
et récréatives
Hôpital Rivière-des-Prairies

Pascale Chaume
Coordonnatrice du programme Extra
Pavillon Yamaska
Saint-Hyacinthe

Josée Cochelin
Technicienne en intervention de loisir
COGIP
Laval

Gilles Corbeil
Technicien en loisir
Projet Harmonie
Montréal

Alisa Di Piano
Coordonnatrice
WMCA
Westmount

Michelle Foisy
École secondaire Georges-Vanier
Laval

Chantal Gariépy
Intervenante en loisir
Pavillon Albert-Prévost
Hôpital Sacré-Coeur

Milieu de l'éducation

Jeannot Bureau
Cégep de Rivière-du-Loup

Paul Brousseau
Cégep de Rivière-du-Loup

Claude Casgrain
Cégep du Vieux Montréal

Paul Capelli
Collège Dawson

Yves Charron
Cégep de Saint-Laurent

Dominique Devost
Cégep du Vieux Montréal

François Fouert
Cégep de Saint-Laurent

Pierre Léonard
Directeur des études
Cégep de Saint-Laurent

David Neagles
Collège Dawson

Pierre Sasseville
Cégep de Saint-Laurent

Milieu du travail

Marc Jasmin
Service de loisir de Ville Saint-Laurent
Saint-Laurent

Stéphane Lamothe
Directeur des loisirs et de la culture
Ville de Pohenegamook

Louise Lefebvre
Technicienne en intervention de loisir
École secondaire de l'Érablière
Saint-Félix-de-Valois

Luc Lepage
Coordonnateur des loisirs
Complexe Le Renoir
Laval

Sylvie Marleau
Technicienne en intervention de loisir
Manoir Cartierville

Edna May Mc Kenzie
Entreprise privée de conception, d'animation et de
coordination
Ednamation
Montréal

Marie-Claude Miousse
Coordonnatrice
Maison des jeunes Sens Unique,
Secteur Brandon
Saint-Gabriel-de-Brandon

Bruno Mital
Technicien en loisir
Jeunesse J'écoute
Montréal

Sylvain Raymond
Directeur - Service des loisirs
Ville de Saint-Étienne-de-Lauzon

Réal Travers
Animateur de milieu
Service des sports, des loisirs et du développement
social
Ville de Montréal

Frank Turcotte
Directeur des services animation, marketing et vente
Parc du Mont-Comi
Rivière-du-Loup

Germain Veilleux
Intervenant en loisir
Hôpital Sacré-Coeur

Milieu de l'éducation

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Ghislaine Timmons-Plamondon
Direction générale de la formation
professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Jean-Paul Laberge
Spécialiste de l'enseignement
Cégep de Saint-Laurent

Jacqueline Frenette-Roy
Conseillère technique en élaboration de programmes

Collaboration spéciale

Pierre Chassay
Chef du service des activités physiques et récréatives
Hôpital Rivière-des-Prairies

Sylvie Marleau
Technicienne en intervention de loisir
Manoir Cartierville

Marie-Claude Miousse
Coordonnatrice
Maison des jeunes Sens Unique -
Secteur Brandon

Réal Travers
Animateur de milieu
Services des sports, des loisirs et du
développement social
Ville de Montréal

Révision technique

Sous la responsabilité de la Direction des
programmes de la Direction générale de la formation
professionnelle et technique

Révision linguistique

Sous la responsabilité des Services linguistiques du
ministère de l'Éducation

Éditique

Marie-Josée Dalcourt
Agente de secrétariat
Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du programme	1
Vocabulaire	3
Première partie	
Buts du programme	7
Buts de la formation générale.....	9
Intentions éducatives en formation générale.....	13
Liste des objectifs du programme	15
Formation générale commune.....	15
Formation générale propre	15
Formation générale complémentaire	16
Formation spécifique	17
Harmonisation	19
Deuxième partie	
Objectifs et standards – formation générale commune.....	22
Objectifs et standards – formation générale propre	36
Objectifs et standards – formation générale complémentaire	44
Objectifs et standards – formation spécifique	58
01AD Analyser la fonction de travail	60
01AE Analyser les caractéristiques de la clientèle et ses besoins en matière de loisir	62
01AF Percevoir des indices signifiants au regard de l'intervention en loisir	64
01AG Assurer la gestion des risques pour la santé et la sécurité.....	66
01AH Organiser des activités de loisir	68
01AJ Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle.....	70
01AK Interagir en milieu de travail	72
01AL Animer des activités de loisir.....	74
01AM Animer la réunion d'une équipe de travail	76
01AN Créer et adapter des outils de gestion du travail	78
01AP Assurer la gestion des ressources matérielles.....	80
01AQ Assurer la gestion du budget des activités de loisir	82
01AR Encadrer des ressources humaines.....	84
01AS Analyser les tendances du loisir à la lumière d'éléments contextuels	86

01AT	Élaborer des activités de loisir	88
01AU	Établir la programmation des activités de loisir.....	90
01AV	Promouvoir les services liés au loisir	92
01AW	Recruter des ressources humaines	94
01AX	Exécuter une activité d'autofinancement	96
01AY	Encadrer la réalisation d'un projet d'activités de loisir	98
01AZ	Intervenir en matière de loisir auprès de la clientèle.....	100

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisir* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences, formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisir* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 58 unités.

Le présent document comprend deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble du programme. La seconde partie décrit les objectifs et les standards des composantes de formation générale et spécifique.

VOCABULAIRE

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p.3).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Il se compose d'un verbe d'action et d'un complément. L'énoncé de compétence doit être précis et univoque.

Pour la composante de formation générale, l'énoncé de la compétence est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à la compréhension de celle-ci. Ils précisent les grandes étapes d'exercice ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulé sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles. Ils se limitent à ce qui est nécessaire à la compréhension et à l'atteinte de la compétence.

Standard

Niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation d'exercice de la compétence, au seuil d'entrée sur le marché du travail. Le contexte de réalisation ne précise pas la situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettront de juger de l'atteinte de chacun des éléments de la compétence et, par voie de conséquence, de la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences au seuil d'entrée sur le marché du travail. Les critères de performance ne sont pas l'instrument d'évaluation mais servent plutôt de référence à la production de celui-ci. Chaque élément de la compétence appelle au moins un critère de performance.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard. Pour que l'objectif soit atteint, tous les critères doivent être respectés.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les collèges ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer tout ou partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contact, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

PREMIÈRE PARTIE

BUTS DU PROGRAMME

Résultat recherché

On vise par le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisir* à former des personnes capables d'intervenir auprès de la population en général ou de groupes distincts pour répondre à leurs besoins en matière de loisir.

Description de la profession

Les techniciens ou techniciennes en loisir assument des responsabilités liées à la prestation de services en loisir, plus particulièrement en assurant des tâches de planification, d'organisation, de coordination, d'animation et d'évaluation d'activités à caractère sociorécréatif. On les trouve dans différents milieux (scolaire, municipal, institutionnel et communautaire) et dans divers organismes privés privilégiant l'intervention en loisir. Cette variété de milieux de travail met en relief la très grande diversité des clientèles avec lesquelles la technicienne ou le technicien est appelé à travailler.

L'évolution constante du marché du travail, c'est-à-dire l'accroissement et la complexification des tâches à remplir, exige la formation de personnes compétentes et polyvalentes dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, le programme permet d'acquérir ces capacités par l'apprentissage, entre autre, de notions et de techniques d'animation auprès de personnes et de groupes ainsi que de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Intentions éducatives

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de formation spécifique du programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisir* vise à :

- rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre d'exécuter correctement, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités qu'elle comporte;
- favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et du contexte particulier de la profession choisie;
- favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- favoriser la mobilité professionnelle de la personne, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat, en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Enfin, on vise dans le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisir* à permettre à la personne d'évoluer convenablement dans son milieu de travail, en favorisant l'adoption ou le renforcement des attitudes et des comportements suivants :

- se doter d'une approche dans laquelle on tient compte des caractéristiques des clientèles et de leurs milieux;
- avoir le souci constant de répondre aux besoins de la clientèle de façon sécuritaire et conformément aux règles de l'éthique professionnelle;
- établir des relations humaines harmonieuses dans ses relations de travail et avec la clientèle;
- être autonome sur le plan professionnel et capable d'organisation dans toutes les facettes de son travail et faire preuve d'initiative et de leadership ainsi que de jugement et de rapidité dans les situations imprévues;
- avoir le souci constant d'améliorer la qualité de l'environnement et d'en assurer la protection;
- avoir le souci d'évoluer constamment dans l'exercice de sa profession, compte tenu des changements organisationnels et administratifs.

BUTS DE LA FORMATION GÉNÉRALE

L'enseignement collégial québécois fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire) qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieure tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage entre les secteurs de la formation technique et de la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et un équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- la maîtrise de la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée et la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation;
- la capacité de communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français;
- une ouverture sur le monde et la diversité des cultures;
- la connaissance des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux œuvres de civilisation;
- la capacité de se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine;
- la capacité de développer une pensée réflexive autonome et critique;
- une éthique personnelle et sociale;
- une maîtrise des connaissances relatives au développement de son bien-être physique et intellectuel;
- la prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse;
- cohérence du raisonnement;
- jugement critique;
- qualité de l'expression;
- application des savoirs à l'analyse de situations;
- application des savoirs à la détermination de l'action;
- maîtrise de méthodes de travail;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les attitudes souhaitables

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent à l'adoption et au développement des attitudes suivantes :

- autonomie;
- sens critique;
- conscience de ses responsabilités envers soi et les autres;
- ouverture d'esprit;
- créativité;
- ouverture sur le monde.

Ces finalités s'appliquent aux trois composantes de la formation générale, soit :

- la formation commune qui est similaire pour tous les programmes. Elle totalise 16 2/3 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 1/3 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 4 1/3 unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation propre qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage qui favorisent leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique au programme. Elle totalise 6 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation complémentaire qui permet à l'étudiant ou à l'étudiante de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique à son programme. Elle totalise 4 unités et comprend des éléments de formation parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique.

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'étudiant et de l'étudiante. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis par une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités posées, des disciplines visées et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage qui assurent une cohérence dans son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont élaborés selon les prescriptions du *Règlement sur le régime des études collégiales* (L.R.Q. , c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11, version révisée 1998).

INTENTIONS ÉDUCATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE

Les intentions éducatives précisent la contribution de chaque domaine d'études de la formation générale commune, propre et complémentaire en vue de l'atteinte des buts de la formation générale. Pour ce qui est de la formation commune et propre, les intentions éducatives comprennent : un énoncé général du rôle de chaque domaine d'études; les principes qui sous-tendent ce rôle; la contribution de chaque domaine, sous forme de résultats attendus, à l'atteinte des buts de la formation générale en fonction des connaissances, des habiletés et des attitudes; une explication de la séquence des objectifs et des standards.

Le texte de ces intentions éducatives se trouve à la fin du présent document.

LISTE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

(16 2/3 unités)

- 0001 Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0002 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0003 Apprécier des textes de la littérature québécoise.
- 00B1 Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.
- 000E Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 0015 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- ou
- 0007 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- ou
- 0008 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- ou
- 0009 Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.
- 0064 Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.
- 0065 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.
- 0066 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

(6 unités)

- 000K Produire différents types de discours oraux et écrits.
- 000T Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.
- 0016 Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000M Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000N Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000P Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

(4 unités)

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.

FORMATION SPÉCIFIQUE

(58 unités)

- 01AD Analyser la fonction de travail.
- 01AE Analyser les caractéristiques de la clientèle et ses besoins en matière de loisir.
- 01AF Percevoir des indices signifiants au regard de l'intervention en loisir.
- 01AG Assurer la gestion des risques pour la santé et la sécurité.
- 01AH Organiser des activités de loisir.
- 01AJ Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle.
- 01AK Interagir en milieu de travail.
- 01AL Animer des activités de loisir.
- 01AM Animer la réunion d'une équipe de travail.
- 01AN Créer et adapter des outils de gestion du travail.
- 01AP Assurer la gestion des ressources matérielles.
- 01AQ Assurer la gestion du budget des activités de loisir.
- 01AR Encadrer des ressources humaines.
- 01AS Analyser les tendances du loisir à la lumière d'éléments contextuels.
- 01AT Mettre sur pied des activités de loisir.
- 01AU Établir la programmation des activités de loisir.
- 01AV Promouvoir les services liés au loisir.
- 01AW Recruter des ressources humaines.
- 01AX Exécuter une activité d'autofinancement.
- 01AY Encadrer la réalisation d'un projet d'activités de loisir
- 01AZ Intervenir en matière de loisir auprès de la clientèle.

HARMONISATION

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation; en particulier, elle fait en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien déterminées et distinctes les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes à d'autres programmes d'études, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

L'harmonisation des programmes d'études permet, notamment, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais qu'elles présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation menés pour le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisir* ont permis de déterminer des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les renseignements relatifs aux travaux effectués et à leurs résultats sont présentés dans le document *Tableaux d'harmonisation, Techniques de gestion et d'intervention en loisir*.

DEUXIÈME PARTIE

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE**

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 0001
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.		
Éléments		
1 Reconnaître le propos du texte.	1.1 Formulation juste des éléments importants du propos du texte.	
2 Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	2.1 Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques.	
	2.2 Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.	
3 Choisir les éléments d'analyse.	3.1 Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.	
4 Élaborer un plan de rédaction.	4.1 Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction.	
	4.2 Pertinence et cohérence du plan.	
	4.3 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.	
5 Rédiger et réviser une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte.	5.1 Utilisation appropriée des éléments d'analyse.	
	5.2 Pertinence des exemples choisis.	
	5.3 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux.	
	5.4 Précision et richesse du vocabulaire.	
	5.5 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation.	
	5.6 Respect du registre de langue approprié.	
	5.7 Respect des règles de présentation d'une production écrite.	
	5.8 Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Français Pondération : 2-2-3 Nombre d'unités : 2 1/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 0002
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.		
Éléments		
1	Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	1.1 Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2	Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	2.1 Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3	Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	3.1 Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4	Élaborer un plan de dissertation.	4.1 Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. 4.2 Pertinence et cohérence du plan. 4.3 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5	Rédiger et réviser une dissertation explicative.	5.1 Respect des limites du sujet de la dissertation. 5.2 Développement approprié des idées. 5.3 Pertinence des exemples choisis. 5.4 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. 5.5 Précision et richesse du vocabulaire. 5.6 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.7 Respect du registre de langue approprié. 5.8 Respect des règles de présentation d'une production écrite. 5.9 Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Français		
Pondération : 3-1-3		
Nombre d'unités : 2 1/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 0003
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Apprécier des textes de la littérature québécoise. Éléments 1 Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise. 2 Comparer des textes. 3 Déterminer un point de vue critique. 4 Élaborer un plan de rédaction. 5 Rédiger et réviser une dissertation critique.		Critères de performance 1.1 Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise. 2.1 Choix pertinent des critères de comparaison. 2.2 Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires. 3.1 Pertinence du point de vue critique. 4.1 Pertinence et cohérence du plan. 4.2 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. 5.1 Respect des limites du sujet de la dissertation. 5.2 Emploi d'arguments appropriés. 5.3 Justification du point de vue critique. 5.4 Pertinence des exemples choisis. 5.5 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. 5.6 Précision et richesse du vocabulaire. 5.7 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.8 Respect du registre de langue approprié. 5.9 Respect des règles de présentation d'une production écrite. 5.10 Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Français Pondération : 3-1-4 Nombre d'unités : 2 2/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : PHILOSOPHIE		CODE : 00B1
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle. Éléments 1 Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. 2 Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. 3 Produire une argumentation sur une question philosophique.	Critères de performance 1.1 Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. 1.2 Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. 1.3 Présentation de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution. 2.1 Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. 2.2 Référence au contexte sociohistorique de la contribution. 2.3 Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution. 3.1 Élaboration d'une problématique philosophique sur une question : énoncé de la question, définition des concepts clés, présentation des aspects philosophiques du problème et des enjeux, référence à un ou des philosophes. 3.2 Formulation d'une thèse et présentation d'arguments, d'objections et de réfutations. 3.3 Respect des règles de l'argumentation. 3.4 Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :	Philosophie	
Pondération :	3-1-3	
Nombre d'unités :	2 1/3	

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : PHILOSOPHIE		CODE : 000E
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.		
Éléments		
1	Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	1.1 Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés.
		1.2 Usage approprié des concepts clés.
2	Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	2.1 Exposition de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence de ces conceptions.
		2.2 Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3	Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	3.1 Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions.
		3.2 Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions examinées.
		3.3 Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception.
		3.4 Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :	Philosophie	
Pondération :	3-0-3	
Nombre d'unités :	2	

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU I)		CODE : 0015
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Comprendre et exprimer des messages simples en anglais. Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral simple. 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. 3 S'exprimer oralement. 4 Rédiger un texte.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots. 3.1 Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. 3.2 Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. 3.3 Échanges d'idées pertinents. 3.4 Prononciation, intonation et débit acceptables. 4.1 Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 200 mots, constitué de phrases complètes, sur un sujet familier. 4.2 Application satisfaisante du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i> , <i>simple past</i> et <i>past continuous</i> , <i>future</i> .
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU II)		CODE : 0007
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais avec une certaine aisance.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral authentique. 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. 3 S'exprimer oralement. 4 Rédiger un texte.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. 1.2 Reconnaissance de la suite logique d'éléments du message. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots. 2.2 Reconnaissance d'une suite logique des éléments. 3.1 Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. 3.2 Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement grammaticalement correctes. 3.3 Emploi généralement correct de verbes au passé. 3.4 Prononciation, intonation et débit convenables. 4.1 Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 300 mots. 4.2 Application convenable du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i> , <i>simple past</i> et <i>past continuous</i> , <i>present perfect</i> , <i>future</i> .
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0064
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.		
Éléments 1 Établir la relation entre son mode de vie et sa santé. 2 Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé. 3 Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière. 4 Proposer des activités physiques favorisant sa santé.		Critères de performance 1.1 Utilisation appropriée de la documentation. 1.2 Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur la santé. 2.1 Respect des règles inhérentes aux activités physiques pratiquées, dont les règles de sécurité. 2.2 Respect de ses capacités dans la pratique des activités physiques. 3.1 Utilisation correcte des données d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. 3.2 Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. 3.3 Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à une pratique régulière de l'activité physique. 4.1 Choix pertinent et justifié d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Éducation physique Pondération : 1-1-1 Nombre d'unités : 1		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0065
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique. Élément 1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.		Critères de performance 1.1 Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité. 1.2 Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité. 1.3 Formulation correcte d'objectifs personnels. 1.4 Mention des moyens pour atteindre ses objectifs. 1.5 Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée, dont les règles de sécurité. 1.6 Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité. 1.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique de l'activité. 1.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés. 1.9 Amélioration sensible des habiletés motrices exigées par l'activité.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Éducation physique Pondération : 0-2-1 Nombre d'unités : 1		

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé. Éléments 1 Harmoniser sa pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé. 2 Gérer un programme personnel d'activités physiques.	Critères de performance 1.1 Pratique d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé. 2.1 Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique. 2.2 Formulation correcte d'objectifs à atteindre dans son programme personnel. 2.3 Choix pertinent de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. 2.4 Planification appropriée des conditions de réalisation de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. 2.5 Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. 2.6 Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. 2.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique d'activités. 2.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Éducation physique Pondération : 1-1-1 Nombre d'unités : 1	

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE PROPRE**

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 000K
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Produire différents types de discours oraux et écrits.		
Éléments		Critères de performance
1	Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	1.1 Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. 1.2 Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. 1.3 Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2	Déterminer un sujet et un objectif de communication.	2.1 Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3	Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	3.1 Choix approprié des sources d'information. 3.2 Choix pertinent des éléments d'information.
4	Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	4.1 Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. 4.2 Choix judicieux des moyens d'expression.
5	Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	5.1 Respect des règles définissant les différents types de textes. 5.2 Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. 5.3 Précision et richesse du vocabulaire. 5.4 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.5 Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
6	Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	6.1 Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. 6.2 Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. 6.3 Précision et richesse du vocabulaire. 6.4 Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :	Français	
Nombre d'heures-contact :	60	
Nombre d'unités :	2	

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : PHILOSOPHIE		CODE : 000T
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.		
Éléments 1 Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques. 2 Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques. 3 Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. 4 Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	Critères de performance 1.1 Définition des notions de base de l'éthique. 1.2 Utilisation appropriée des notions. 1.3 Élaboration de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique. 2.1 Présentation de quelques grands modèles philosophiques d'interprétation des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes. 3.1 Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. 3.2 Formulation des questions éthiques relatives à la situation. 3.3 Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. 3.4 Application de deux discours philosophiques à la discussion de ces questions. 4.1 Appréciation de divers choix quant à l'action à l'aide de théories philosophiques. 4.2 Justification rationnelle de la position choisie. 4.3 Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :	Philosophie	
Nombre d'heures-contact :	45	
Nombre d'unités :	2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études. Éléments - Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. - Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études. - Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études. - Rédiger un court texte lié à son champ d'études.	Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales du message. 3.1 Communication intelligible d'une durée de quelques minutes. 3.2 Emploi de termes liés à son champ d'études. 3.3 Propos pertinents. 3.4 Application satisfaisante du code grammatical. 4.1 Texte clair et cohérent d'environ 200 mots. 4.2 Emploi de termes liés à son champ d'études. 4.3 Application satisfaisante du code grammatical et orthographique. 4.4 Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à son champ d'études.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU II)		CODE : 000M
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise. 3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 4 Rédiger un texte lié à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. 1.2 Reconnaissance d'une suite logique des éléments du message. 2.1 Reconnaissance du sens général. 2.2 Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. 2.3 Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise. 3.1 Communication claire et cohérente accessible à un non expert. 3.2 Communication appropriée à la situation. 3.3 Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. 3.4 Application convenable du code grammatical. 4.1 Rédaction claire et cohérente d'un texte d'environ 300 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non expert. 4.2 Application convenable du code grammatical et orthographique. 4.3 Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. 4.4 Utilisation convenable de procédés de communication liés à son champ d'études.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU III)		CODE : 000N
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise. 3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 4 Produire des communications écrites liées à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. 1.2 Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise. 2.1 Identification du sens général. 2.2 Repérage des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise. 2.3 Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise. 3.1 Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. 3.2 Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. 3.3 Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. 4.1 Rédaction cohérente et claire d'un texte d'environ 500 mots accessible à un non expert. 4.2 Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. 4.3 Application convenable du code grammatical et orthographique. 4.4 Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU IV)		CODE : 000P
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.		
Éléments 1 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 2 Analyser des textes complexes. 3 Rédiger un texte lié à son champ d'études. 4 S'exprimer en anglais à partir de sources en français.		Critères de performance 1.1 Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. 1.2 Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. 1.3 Emploi judicieux du vocabulaire. 1.4 Utilisation correcte du code grammatical. 1.5 Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. 2.1 Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. 2.2 Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui enrichissent et limitent la communication écrite. 2.3 Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite. 3.1 Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 600 mots, accessible à un non expert. 3.2 Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. 3.3 Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et de la terminologie. 4.1 Respect du sens. 4.2 Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. 4.3 Emploi d'une terminologie équivalente.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE**

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains. Éléments 1 Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches. 2 Identifier quelques-unes des questions qui se posent actuellement aux sciences humaines. 3 Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines. Critères de performance 1.1 Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. 1.2 Description des principales approches utilisées en sciences humaines. 2.1 Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines. 3.1 Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. 3.2 Illustration de l'interaction entre quelques changements sociaux et la contribution des sciences humaines.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Nombre d'heures-contact : 45
Nombre d'unités : 2

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. Éléments 1 Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. 2 Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines. 3 Établir des conclusions.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines. Critères de performance 1.1 Présentation de l'historique de la problématique. 1.2 Utilisation des concepts et du langage appropriés. 1.3 Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique. 2.1 Formulation claire d'une question. 2.2 Sélection de données documentaires pertinentes. 2.3 Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête. 3.1 Utilisation appropriée de la méthode choisie. 3.2 Détermination de critères d'appréciation appropriés. 3.3 Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. 3.4 Élargissement de la question analysée.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : TECHNOLOGIQUE		CULTURE SCIENTIFIQUE ET CODE : 000X	
OBJECTIF		STANDARD	
Énoncé de la compétence Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.		Contexte de réalisation • Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.	
Éléments		Critères de performance	
1	Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	1.1	Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration.
		1.2	Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2	Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	2.1	Définition des termes et description des principales interrelations entre science, technique et technologie: liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3	Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	3.1	Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
		3.2	Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4	Déduire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	4.1	Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
		4.2	Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE			
Nombre d'heures-contact :		45	
Nombre d'unités :		2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE CODE : 000Y

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base. Éléments 1 Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type. 2 Formuler une hypothèse visant à solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique. 3 Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	Contexte de réalisation • Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres). Critères de performance 1.1 Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type. 2.1 Description claire et précise du problème. 2.2 Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.). 3.1 Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. 3.2 Respect de la procédure expérimentale établie. 3.3 Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. 3.4 Présentation claire et adéquate des résultats. 3.5 Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGUE MODERNE		CODE : 000Z
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte ¹ .	Contexte de réalisation • Pour les langues modernes qui utilisent l’alphabet latin: – à l’occasion d’une conversation d’un minimum de huit répliques; – à l’occasion d’une communication écrite d’un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d’écriture autre que l’alphabet latin: – à l’occasion d’une conversation d’un minimum de six répliques; – à l’occasion d’une communication écrite d’un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l’aide d’outils de référence.	
Éléments	Critères de performance L’acquisition d’une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.	
1 Saisir le sens d’un message oral.	1.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 1.2 Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. 1.3 Association logique entre les éléments du message.	
2 Saisir le sens d’un message lu.	2.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 2.2 Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. 2.3 Association logique entre les éléments du message.	
3 Exprimer oralement un message simple.	3.1 Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. 3.2 Application appropriée des règles grammaticales. 3.3 Utilisation des verbes au présent de l’indicatif. 3.4 Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d’expressions idiomatiques. 3.5 Prononciation intelligible. 3.6 Enchaînement cohérent d’une suite de phrases simples. 3.7 Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.	
4 Écrire un texte sur un sujet donné.	4.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. 4.2 Application appropriée des règles grammaticales de base. 4.3 Utilisation des verbes au présent de l’indicatif. 4.4 Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d’expressions idiomatiques. 4.5 Enchaînement cohérent d’une suite de phrases simples. 4.6 Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d’écriture autres que l’alphabet latin.	
1 On entend par « restreinte » l’utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés posées par certaines langues modernes.		
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Nombre d’heures-contact : 45		
Nombre d’unités : 2		

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	Contexte de réalisation • À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques; • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir : – de situations usuelles de la vie courante; – de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence. Critères de performance L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
Éléments 1 Saisir le sens d'un message entendu. 2 Saisir le sens d'un message lu. 3 Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne. 4 Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	1.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 1.2 Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. 1.3 Association logique entre les éléments du message. 2.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 2.2 Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. 2.3 Association logique entre les éléments du message. 3.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. 3.2 Application appropriée des règles grammaticales. 3.3 Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. 3.4 Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. 3.5 Prononciation intelligible. 3.6 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. 3.7 Dialogue. 4.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. 4.2 Application appropriée des règles grammaticales. 4.3 Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. 4.4 Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. 4.5 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. 4.6 Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne. Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral en langage courant. 2 Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne. 3 Échanger verbalement sur un sujet. 4 Rédiger un texte de complexité moyenne.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de 20 répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite. Critères de performance L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. 1.1 Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. 1.2 Distinction claire des éléments structuraux de la langue. 2.1 Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. 2.2 Distinction claire des éléments structuraux de la langue. 3.1 Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. 3.2 Utilisation appropriée du vocabulaire courant. 3.3 Prononciation et intonation justes. 3.4 Débit moyen dans un dialogue en langage courant. 3.5 Cohérence du message exprimé. 3.6 Réponses pertinentes à des questions. 4.1 Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. 4.2 Justesse du vocabulaire. 4.3 Cohérence de l'ensemble du texte. 4.4 Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGAGE MATHÉMATIQUE
ET INFORMATIQUE

CODE : 0011

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine. Éléments - Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique. - Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique. - Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir. - Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique. - Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	Contexte de réalisation - Individuellement. - À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. - À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence. Critères de performance - Distinction de notions et de concepts de base. - Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. - Utilisation adéquate de la terminologie. - Résumé descriptif de quelques grandes étapes. - Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples. - Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets. - Identification de quelques grandes influences. - Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. - Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE

CODE : 0012

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant. Éléments - Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique. - Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis. - Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes. - Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	Contexte de réalisation - Individuellement. - À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. - À partir des besoins de la vie courante. - À l'aide d'outils familiers et de documents de référence. Critères de performance - Brève définition des notions. - Exécution correcte des opérations de base. - Utilisation adéquate de la terminologie. - Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. - Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. - Choix approprié en fonction des besoins. - Démarche planifiée et méthodique. - Utilisation correcte des outils et des procédés. - Résultats satisfaisants par rapport au contexte. - Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé. - Interprétation juste en tenant compte du contexte. - Formulation claire et précise de l'interprétation.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique. Éléments 1 Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art. 2 Caractériser des courants artistiques. 3 Commenter un produit artistique.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots. Critères de performance 1.1 Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire. 2.1 Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, incluant un courant actuel. 3.1 Organisation cohérente des observations, incluant l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Réaliser une production artistique. Éléments 1 Reconnaître les principaux modes d’expression d’un médium artistique. 2 Utiliser le médium.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l’occasion d’un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d’interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé. Critères de performance 1.1 Identification des particularités: originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres. 2.1 Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. 2.2 Application adéquate des techniques artistiques. 2.3 Respect des exigences du mode de production.
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE	
Nombre d’heures-contact : 45 Nombre d’unités : 2	

OBJECTIFS ET STANDARDS – FORMATION SPÉCIFIQUE

Code : 01AD	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser la fonction de travail. Éléments de la compétence 1 Caractériser la fonction de travail et ses conditions d'exercice. 2 Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail. 3 Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail. 4 Examiner les particularités des établissements et des organismes offrant des services de loisir. 5 Examiner la réglementation relative à l'exercice de la fonction de travail.	Contexte de réalisation - À l'aide d'une information récente sur l'exercice de la fonction de travail ainsi que sur les organismes et les établissements du secteur. - À partir de la réglementation en vigueur. Critères de performance 1.1 Collecte d'une information pertinente. 1.2 Examen complet des caractéristiques générales de la fonction de travail et de ses conditions d'exercice. 1.3 Reconnaissance des possibilités de pratique entrepreneuriale dans le secteur. 2.1 Examen complet des opérations, des conditions d'exécution et des critères de performance relatifs à chacune des tâches. 2.2 Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail. 3.1 Établissement de liens pertinents entre les habiletés et comportements d'une part et, d'autre part, les différentes tâches de la fonction de travail. 4.1 Distinction des missions et des statuts juridiques propres à chacun des milieux. 4.2 Distinction des types de clientèle en fonction des milieux. 5.1 Examen des lois et des règlements encadrant l'exercice du travail en général et de la profession en particulier. 5.2 Reconnaissance des conséquences de manquements à l'application d'une loi ou d'un règlement.

Code : 01AE	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les caractéristiques de la clientèle et ses besoins en matière de loisir.	Contexte de réalisation • Dans un contexte d'intervention auprès de la clientèle propre au milieu en cause (municipal, institutionnel, communautaire, scolaire ou autre). • En vue de concevoir la programmation des activités de loisir ou d'organiser des activités ponctuelles. • Avec le concours de personnes-ressources et au moyen de rencontres avec la clientèle ainsi que de données statistiques ou autres. • À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence 1 Recueillir l'information nécessaire. 2 Caractériser la clientèle.	Critères de performance 1.1 Utilisation de moyens appropriés au milieu d'intervention, au type de clientèle, à l'objectif poursuivi et à la nature des données à collecter. 1.2 Manifestation d'esprit d'initiative et de discernement dans la recherche des moyens à utiliser. 1.3 Application correcte de la méthode utilisée pour la collecte des données. 1.4 Tact et diplomatie dans la collecte de l'information auprès de la clientèle. 2.1 Interprétation judicieuse des observations et de l'information recueillie. 2.2 Établissement du profil juste d'une personne ou d'un groupe sur les plans physique, psychologique, culturel et socio-économique. 2.3 Établissement de liens pertinents entre l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et ses capacités fonctionnelles. 2.4 Prise en considération des habitudes et des valeurs propres à une personne ou à un groupe.

Code : 01AE	
3 Analyser les besoins de la clientèle en matière de loisir.	3.1 Établissement de liens pertinents entre les caractéristiques d'une personne et d'un groupe et les motivations qui leur sont propres. 3.2 Prise en considération des champs d'intérêt d'une personne ou d'un groupe dans l'analyse de leurs besoins respectifs. 3.3 Établissement de liens pertinents entre les problèmes sociaux qui touchent les personnes et leur attitude devant le loisir.

Code : 01AF	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Percevoir des indices signifiants au regard de l'intervention en loisir. Éléments de la compétence 1 Observer le comportement des personnes. 2 Interpréter les observations effectuées. 3 Analyser la démarche suivie. 4 Formuler des hypothèses d'intervention.	Contexte de réalisation • Dans des situations de travail variées. • En présence de la clientèle. • À l'aide de fiches ou de grilles d'observation. Critères de performance 1.1 Choix approprié de la méthode d'observation en fonction de la situation. 1.2 Pertinence des outils utilisés. 1.3 Prise en considération des facteurs susceptibles d'aider ou de nuire à l'observation. 1.4 Perception juste des sentiments exprimés par les personnes dans différentes situations. 1.5 Repérage de tout comportement anormal ou précurseur d'un problème. 1.6 Relevé de faits révélateurs d'un comportement inhabituel. 2.1 Utilisation de moyens visant à confirmer ou à rectifier les perceptions initiales. 2.2 Prise en considération des constantes et des variables observées. 2.3 Interprétation plausible des comportements et des faits observés. 3.1 Analyse critique de la démarche suivie dans ses interprétations. 4.1 Formulation d'hypothèses réalistes et judicieuses compte tenu des observations effectuées. 4.2 Prise en considération des ressources professionnelles du milieu. 4.3 Respect des limites de l'exercice de sa profession.

Code : 01AG	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer la gestion des risques pour la santé et la sécurité. Éléments de la compétence 1 Évaluer les risques pour la santé et la sécurité. 2 Mettre en place des mesures visant à assurer la santé et la sécurité. 3 Utiliser des moyens visant à maîtriser son degré de stress. 4 Concevoir un plan d'intervention pour les situations d'urgence.	Contexte de réalisation • À partir de situations de travail variées. • À l'aide de la réglementation en vigueur et de tout autre document de référence pertinent. • À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires. Critères de performance 1.1 Repérage des sources réelles ou potentielles de danger. 1.2 Détermination juste des conséquences pour la santé de chacun des risques repérés. 1.3 Manifestation de discernement dans l'évaluation des risques. 2.1 Mise en place de mesures destinées à prévenir les blessures, les chutes et les accidents. 2.2 Prise en considération des règles de l'ergonomie dans l'aménagement du poste ou du lieu de travail. 2.3 Application correcte des techniques de soulèvement et de déplacement d'une personne ou d'une charge. 2.4 Prise en considération du besoin de faire acquérir des comportements préventifs aux personnes participant à une activité. 2.5 Respect de la réglementation en vigueur. 2.6 Mise en place de mesures propres à prévenir ou maîtriser des situations d'agressivité. 3.1 Relevé des facteurs susceptibles d'augmenter son niveau de stress. 3.2 Utilisation de moyens judicieux visant à mieux se préparer face à des situations stressantes. 4.1 Description détaillée, complète et pertinente des actions à faire compte tenu des situations prévisibles.

Code : 01AG	
5 Donner les premiers soins.	5.1 Respect de la procédure générale d'intervention en situation d'urgence. 5.2 Détermination juste des actions à faire en fonction de la situation. 5.3 Application correcte des techniques de premiers soins. 5.4 Manifestation de calme et de maîtrise de soi. 5.5 Adoption de comportements visant à apporter du réconfort à la personne blessée.
6 Rédiger des rapports en cas d'accidents et d'incidents.	6.1 Utilisation du formulaire approprié. 6.2 Exactitude et présence de la totalité des renseignements demandés. 6.3 Clarté et précision des commentaires formulés.

Code : 01AH	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Organiser des activités de loisir.	Contexte de réalisation • À partir de la planification établie ou de demandes d'activités variées du point de vue de leurs nature et exigences d'organisation. • En tenant compte des caractéristiques de la clientèle. • Avec la collaboration de personnes-ressources. • À l'aide des documents nécessaires : liste de personnes-ressources, catalogues, inventaires d'équipement, modalités de fonctionnement, etc. • À l'aide de l'équipement audiovisuel et informatique, des installations et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence 1 Planifier l'organisation de l'activité.	Critères de performance 1.1 Établissement judicieux des besoins en ressources humaines, matérielles et financières ainsi que des actions à entreprendre. 1.2 Prise en considération du type d'activité, des objectifs visés, des particularités de la clientèle et de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières dans l'établissement des besoins. 1.3 Respect des modalités de fonctionnement propres au milieu. 1.4 Prise en considération de la nécessité de protéger l'environnement dans le choix des emplacements et de l'équipement et dans la détermination des consignes.

Code : 01AH	
2 Effectuer les tâches prévues.	2.1 Inscription de données exactes et précises sur les formulaires de demandes de ressources. 2.2 Préparation correcte des contrats et des appels d'offres. 2.3 Conception de schémas de scénarios clairs et pertinents. 2.4 Préparation de fiches d'inscription complètes et faciles d'utilisation. 2.5 Utilisation correcte des logiciels appropriés.
3 Aménager les lieux d'une activité.	3.1 Disposition appropriée de l'équipement et du matériel nécessaires. 3.2 Respect des normes liées à la santé et à la sécurité. 3.3 Manifestation d'un souci de l'esthétisme.
4 Procéder aux vérifications finales.	4.1 Vérification de la totalité des aspects nécessaires au bon déroulement de l'activité en cause. 4.2 Manifestation de jugement en présence d'un problème organisationnel risquant de nuire au bon déroulement de l'activité.
5 Évaluer l'activité.	5.1 Évaluation de chacune des phases de l'organisation. 5.2 Évaluation objective des résultats. 5.3 Manifestation de reconnaissance.
6 Procéder aux vérifications finales.	6.1 Collecte de toutes les informations. 6.2 Démonstration d'un esprit de clarté et d'efficacité dans la gestion des documents.

Code : 01AJ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle.	Contexte de réalisation • À partir de situations de travail variées. • À l'aide de documents de référence susceptibles de stimuler son inspiration en matière de créativité. • À l'aide du matériel nécessaire. • À l'aide de consultations auprès de personnes-ressources.
Éléments de la compétence 1 Cerner un besoin. 2 Rechercher des idées et les proposer. 3 Arrêter son choix sur une idée et la développer. 4 Évaluer les résultats de sa création.	Critères de performance 1.1 Relevé d'un besoin en fonction d'une situation donnée. 1.2 Clarification du besoin en fonction des effets escomptés. 2.1 Utilisation de méthodes de recherche appropriées. 2.2 Proposition d'idées novatrices en lien avec le besoin relevé. 3.1 Application correcte des techniques de créativité. 3.2 Mention de détails complémentaires visant à donner une forme plus définie à l'idée retenue. 3.3 Manifestation d'un esprit innovateur. 4.1 Manifestation de l'esprit d'autocritique. 4.2 Détermination de moyens susceptibles d'améliorer ses possibilités de création.

Code : 01AK	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Interagir en milieu de travail. Éléments de la compétence 1 Établir des relations professionnelles avec la clientèle. 2 Établir des relations professionnelles avec les ressources du milieu et des spécialistes d'autres organismes.	Contexte de réalisation - À partir de situations de travail variées : échange d'information, demande de collaboration, besoin d'aide, etc. - En présence de différentes personnes : clientèle, collègues, personnes bénévoles, etc. Critères de performance 1.1 Application des techniques de communication. 1.2 Utilisation d'un langage approprié et adapté aux personnes. 1.3 Utilisation d'une technique d'approche appropriée aux particularités de la situation en cause. 1.4 Utilisation de moyens propices à l'établissement d'une relation de confiance. 1.5 Respect des règles de l'éthique professionnelle. 2.1 Utilisation correcte de la terminologie propre au milieu. 2.2 Formulation claire et précise des demandes d'information. 2.3 Application correcte du protocole téléphonique. 2.4 Manifestation de tact dans les demandes de collaboration. 2.5 Mise en place de mécanismes judicieux de concertation avec les partenaires en cause. 2.6 Adoption de comportements favorisant l'établissement de relations interprofessionnelles harmonieuses. 2.7 Respect des règles de l'éthique liées à l'information à caractère confidentiel.

Code : 01AK	
3 Résoudre des situations conflictuelles.	3.1 Application correcte du processus de résolution de problèmes. 3.2 Manifestation de patience, d'empathie et de compréhension envers les personnes en cause. 3.3 Manifestation d'objectivité et de jugement dans la résolution de problèmes relationnels.
4 Participer à des réunions d'équipe.	4.1 Participation active et pertinente au sein de l'équipe. 4.2 Respect des règles de comportement en équipe. 4.3 Affirmation de ses idées dans le respect de l'opinion d'autrui. 4.4 Adoption de comportements appropriés au style de leadership de certains participants ou participantes.
5 Établir des relations publiques.	5.1 Utilisation de moyens propices à l'établissement d'un climat de confiance. 5.2 Respect des règles propres aux fonctions de relations publiques. 5.3 Manifestation de confiance en soi.

Code : 01AL	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Animer des activités de loisir.	Contexte de réalisation • Dans les lieux prévus pour la tenue des activités. • À l'aide de schémas de scénarios d'activités de différents types. • À l'aide des documents de référence pertinents. • À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires. • Individuellement ou avec la participation de personnes-ressources.
Éléments de la compétence 1 Planifier la stratégie d'animation. 2 Accueillir les participantes et les participants. 3 Présenter l'activité aux participantes et aux participants.	Critères de performance 1.1 Planification d'une stratégie d'animation complète et détaillée pour le déroulement de l'activité. 1.2 Prise en considération du type d'activité, des objectifs poursuivis, des particularités de la clientèle et du nombre de personnes y participant. 2.1 Application correcte du processus d'accueil. 2.2 Création d'une ambiance chaleureuse. 2.3 Manifestation de courtoisie. 3.1 Transmission d'une information claire et pertinente sur la nature de l'activité et sur les consignes qui s'y rattachent. 3.2 Utilisation de moyens destinés à susciter l'intérêt des participantes et des participants.

Code : 01AL	
4 Appliquer la stratégie d'animation.	4.1 Application correcte de la technique d'animation auprès d'une personne ou d'un petit ou grand groupe. 4.2 Respect de la stratégie d'animation préalablement définie. 4.3 Utilisation de moyens visant à s'assurer de l'intérêt et de la satisfaction des personnes. 4.4 Manifestation de dynamisme, de confiance en soi et de flexibilité devant les situations imprévues. 4.5 Adoption de comportements destinés à susciter et à maintenir la motivation des personnes.
5 Intervenir en cas de comportements non souhaitables des participantes ou des participants.	5.1 Repérage de tout fait contraire aux règles ou aux modalités de fonctionnement préétablies. 5.2 Prise de mesures visant à s'assurer de l'utilisation appropriée de l'équipement et du matériel par les participantes et les participants. 5.3 Intervention pertinente compte tenu de la nature des actions faites et des particularités de la ou des personnes en cause.
6 Évaluer les résultats de l'activité.	6.1 Utilisation de moyens d'évaluation appropriés. 6.2 Analyse judicieuse des commentaires des participantes et des participants en fonction de leurs attentes et des objectifs poursuivis.
7 Rédiger un rapport de l'activité.	7.1 Rédaction d'un rapport clair et complet. 7.2 Prise en considération des résultats de l'analyse. 7.3 Qualité de la langue écrite.

Code : 01AM	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Animer la réunion d'une équipe de travail. Éléments de la compétence 1 Préparer la réunion. 2 Tenir la réunion. 3 Rédiger un compte rendu ou un procès-verbal.	Contexte de réalisation • À partir d'une demande. • En présence des personnes participant à la réunion. • À l'aide des documents et du matériel nécessaires. Critères de performance 1.1 Établissement d'une stratégie appropriée à l'objet de la réunion. 1.2 Établissement d'un ordre du jour clair et conforme aux règles usuelles de rédaction. 1.3 Rédaction correcte des avis de convocation. 1.4 Préparation de la totalité des documents ainsi que de l'équipement et du matériel nécessaires. 1.5 Disposition appropriée de l'équipement et du matériel. 1.6 Prise de mesures permettant de faire face aux défaillances ou au bris d'un appareil. 2.1 Application correcte de la technique d'animation en fonction de l'objet de la réunion et des particularités du groupe. 2.2 Obtention d'une entente sur les règles relatives à la conduite de la réunion. 2.3 Utilisation de moyens propres à susciter la participation des membres de l'équipe. 2.4 Manifestation de diplomatie et de respect. 2.5 Création d'une ambiance propre aux échanges d'idées. 3.1 Respect des règles de rédaction et de mise en forme propres à la rédaction de ces types de document. 3.2 Propreté des documents produits.

Code : 01AN	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Créer et adapter des outils de gestion du travail. Éléments de la compétence 1 Cerner les besoins. 2 Créer et adapter des outils de planification du travail. 3 Créer et adapter des outils d'organisation du travail.	Contexte de réalisation • À partir de situations de travail variées. • À l'aide de modèles d'outils de planification, d'organisation et d'évaluation du travail. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires. Critères de performance 1.1 Relevé judicieux des besoins à satisfaire. 1.2 Analyse soignée des outils existants. 1.3 Prise de décisions pertinentes en ce qui a trait au type d'outil à créer ou à adapter. 2.1 Établissement d'un échéancier approprié au projet à exécuter. 2.2 Prise en considération de la disponibilité des ressources humaines et matérielles dans la planification du travail. 2.3 Répartition judicieuse des activités de travail à l'ordre du jour. 2.4 Prévision d'une marge de manœuvre destinée à faire face aux situations imprévues. 2.5 Lisibilité et propreté de chacun des documents produits. 3.1 Création et adaptation d'outils pertinents et efficaces en ce qui a trait au classement et à l'utilisation de l'information. 3.2 Prise en considération des besoins du milieu et de la nature des interventions à effectuer. 3.3 Prise en considération des possibilités des technologies de la communication dans la création et l'adaptation des outils.

Code : 01AN	
4 Créer et adapter des outils d'évaluation du travail.	4.1 Mise au point d'outils clairs et faciles d'utilisation. 4.2 Présence dans l'outil d'évaluation d'éléments pertinents, observables et mesurables en fonction de la nature de la tâche ou de l'intervention. 4.3 Adaptation judicieuse d'outils d'évaluation existants en fonction de différents besoins.

Code : 01AP	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer la gestion des ressources matérielles.	Contexte de réalisation • À partir d'une demande ou de la planification établie. • À partir des listes d'inventaire et de formulaires de prêt et de location de ressources matérielles. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires. • À l'aide de catalogues et de listes de prix. • En tenant compte de la réglementation en vigueur et du budget établi.
Éléments de la compétence 1 Dresser et mettre à jour l'inventaire des ressources matérielles. 2 Effectuer la vérification des ressources matérielles. 3 Recommander l'achat ou la location de ressources matérielles.	Critères de performance 1.1 Établissement d'une liste précise, détaillée et complète de l'équipement et du matériel. 1.2 Exécution correcte et aux moments appropriés des mises à jour. 2.1 Préparation d'un calendrier d'inspection approprié au type d'installation et d'équipement, à la fréquence de leur utilisation et aux normes en vigueur. 2.2 Vérification minutieuse de la quantité et de l'état des ressources matérielles. 2.3 Prise de décisions pertinentes en fonction des recommandations à formuler. 3.1 Évaluation juste des besoins en matière d'équipement et de matériel. 3.2 Sélection pertinente de l'équipement et du matériel en fonction des besoins établis, du budget disponible ainsi que des normes et des règlements en vigueur. 3.3 Décisions pertinentes en ce qui a trait à l'achat ou à la location de l'équipement et du matériel.

Code : 01AP	
4 Concevoir et utiliser une grille d'utilisation des ressources matérielles.	4.1 Conception correcte d'une grille horaire d'utilisation des installations et de l'équipement. 4.2 Prise en considération de la nécessité de fournir un outil clair et facile à utiliser. 4.3 Utilisation correcte de la grille en fonction des données à y inscrire.
5 Effectuer des prêts et des locations de ressources matérielles.	5.1 Préparation de calendriers de prêts et de locations appropriés aux types de ressources disponibles et aux demandes de la clientèle. 5.2 Application correcte des procédures de prêt et de location. 5.3 Respect des politiques et des règlements de l'organisme.

Code : 01AQ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer la gestion du budget des activités de loisir.	Contexte de réalisation • À partir de la planification établie. • À partir d'une demande orale ou écrite du supérieur immédiat ou de la supérieure immédiate. • À partir des paramètres financiers établis. • À l'aide des documents nécessaires : rapports financiers, objectifs de l'organisme, etc. • À l'aide de l'équipement informatique et d'un logiciel comptable.
Éléments de la compétence 1 Tenir les livres. 2 Établir et présenter le budget. 3 Produire un bilan périodique.	Critères de performance 1.1 Calcul exact des taxes. 1.2 Enregistrement au moment pertinent de la totalité des transactions, dans les livres comptables appropriés. 1.3 Respect des règles relatives aux écritures comptables. 1.4 Utilisation correcte d'un logiciel de comptabilité. 2.1 Détermination juste des postes budgétaires. 2.2 Répartition judicieuse des recettes et des dépenses par poste budgétaire. 2.3 Prise en considération des paramètres financiers et des priorités établis. 2.4 Prévision logique des dépenses anticipées pour tous les postes budgétaires. 2.5 Manifestation d'esprit d'initiative et de créativité dans le choix des stratégies budgétaires et des moyens destinés à assurer la continuité des services. 2.6 Respect des règles de présentation écrite et orale du budget. 3.1 Présence de la totalité des données devant figurer dans le bilan. 3.2 Respect des règles de présentation d'un bilan périodique.

Code : 01AQ	
4 Interpréter un bilan financier.	4.1 Interprétation judicieuse du bilan en fonction des prévisions budgétaires. 4.2 Manifestation d'une vision globale de la situation. 4.3 Formulation de recommandations pertinentes concernant les ajustements budgétaires à effectuer.
5 Préparer un dossier de demande de subvention.	5.1 Choix judicieux des organismes susceptibles de subventionner le projet à soumettre. 5.2 Application correcte de la démarche de préparation d'une demande de subvention. 5.3 Prise en considération des exigences de l'organisme sollicité, au moment de la préparation du dossier. 5.4 Qualité de la présentation visuelle et écrite du dossier.
6 Effectuer une demande de commandite.	6.1 Choix judicieux des commanditaires potentiels. 6.2 Établissement d'une stratégie appropriée en fonction de l'objet de la commandite et du commanditaire choisi. 6.3 Utilisation d'arguments persuasifs au moment de la rencontre avec le commanditaire. 6.4 Mise au point d'un protocole d'entente clair et complet avec le commanditaire.

Code : 01AR	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Encadrer des ressources humaines. Éléments de la compétence 1 Planifier la stratégie d'encadrement des ressources humaines. 2 Procéder à la répartition des tâches. 3 Évaluer le travail du personnel et des bénévoles.	Contexte de réalisation • À l'occasion d'interventions effectuées par des personnes-ressources telles que spécialistes en animation, bénévoles, etc. • À partir d'une demande ou en fonction de la planification établie. • À l'aide des documents pertinents. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires. Critères de performance 1.1 Planification d'une stratégie d'encadrement complète, claire et appropriée compte tenu des particularités des personnes à encadrer et de la nature de l'activité en cause. 2.1 Répartition appropriée des tâches en fonction des habiletés et des champs d'intérêt de chacune des personnes. 2.2 Manifestation du souci de répondre aux attentes de chacun. 2.3 Proposition de solutions satisfaisantes dans les cas où des choix s'imposent. 3.1 Choix pertinent de l'outil d'évaluation. 3.2 Manifestation de discernement et d'objectivité. 3.3 Pertinence des remarques et des recommandations faites aux personnes. 3.4 Tact et courtoisie dans la transmission des résultats aux personnes. 3.5 Respect de la confidentialité des évaluations.

Code : 01AR	
4 Préparer et donner de la formation.	4.1 Détermination juste des besoins de formation. 4.2 Conception d'un plan de formation détaillé, structuré et pertinent. 4.3 Utilisation de méthodes pédagogiques dynamiques et variées. 4.4 Qualité de l'expression orale. 4.5 Utilisation de moyens permettant de susciter et de conserver l'intérêt des personnes. 4.6 Vérification régulière de la compréhension des participantes et des participants. 4.7 Évaluation judicieuse de la qualité de la formation donnée.
5 Assurer un soutien organisationnel et technique.	5.1 Évaluation juste des besoins. 5.2 Détermination de moyens de soutien appropriés aux besoins relevés. 5.3 Respect des limites de sa fonction. 5.4 Qualité de l'intervention effectuée auprès des personnes. 5.5 Manifestation de disponibilité et de patience. 5.6 Prise de moyens visant à valoriser les personnes. 5.7 Détermination juste de la démarche de suivi à effectuer.
6 Gérer les plaintes et les imprévus.	6.1 Évaluation exacte de la nature de la plainte ou de l'imprévu. 6.2 Démonstration de jugement et de débrouillardise dans la recherche de solutions. 6.3 Souci de réagir rapidement. 6.4 Démonstration d'équité et de maîtrise de soi.

Code : 01AS	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les tendances du loisir à la lumière d'éléments contextuels. Éléments de la compétence 1 Cerner l'importance du loisir dans la société actuelle et son effet sur la personne et la collectivité. 2 Reconnaître les changements touchant la société québécoise et leurs effets sur la pratique des loisirs. 3 Formuler des hypothèses sur les tendances prévisibles du loisir.	Contexte de réalisation • En vue de la planification des activités ou en vue de mettre sur pied des activités. • À l'aide des documents de référence et du matériel nécessaires. Critères de performance 1.1 Reconnaissance des bienfaits et des effets négatifs du loisir sur le plan individuel et collectif. 1.2 Relevé de faits démontrant la présence considérable du loisir dans la vie de tous les jours. 2.1 Reconnaissance des changements touchant la société québécoise sur les plans démographique, technologique, social, économique et environnemental. 2.2 Établissement de liens pertinents entre les changements touchant la société québécoise et le mode de vie des personnes, leur milieu familial, leur profession et leur vie sociale. 2.3 Établissement de liens pertinents entre l'état actuel de la société québécoise et les changements observées dans la pratique des loisirs. 3.1 Formulation d'hypothèses réalistes relativement à l'évolution du temps de travail et du temps de loisir. 3.2 Établissement de liens pertinents entre l'éclosion ou la disparition de certaines activités et le développement de la société québécoise. 3.3 Prévision plausible du développement des organismes de loisir en fonction des changements au sein de la société.

Code : 01AT	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer des activités de loisir.	Contexte de réalisation • À partir de demandes ou de besoins perçus. • En tenant compte des objectifs poursuivis et des caractéristiques de la clientèle. • En vue d'établir la programmation ou de répondre à des besoins particuliers. • À l'aide des documents pertinents : répertoires d'activités, ouvrages de référence, etc. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaire.
Éléments de la compétence 1 Analyser la demande ou le besoin. 2 Créer de nouvelles activités. 3 Adapter des activités existantes.	Critères de performance 1.1 Interprétation juste de la demande ou du besoin. 1.2 Détermination juste du type d'activité à mettre sur pied en fonction de la clientèle et des objectifs poursuivis. 1.3 Soumission d'une proposition logique en vue de créer une activité nouvelle ou d'adapter une activité existante. 2.1 Création d'activités de différents types en fonction des particularités de la clientèle et des objectifs poursuivis. 2.2 Présence de la totalité des données liées à la tenue des activités. 2.3 Respect des règles de rédaction et de présentation relatives à une activité. 2.4 Prise en considération des mesures visant la protection de la santé et de la sécurité des participantes et des participants. 3.1 Évaluation judicieuse des besoins. 3.2 Adaptation d'activités en fonction de besoins particuliers de la clientèle ou de contraintes d'ordre matériel ou organisationnel. 3.3 Établissement correct des modalités de tenue de l'activité.

Code : 01AT	
4 Expérimenter les scénarios d'activités.	4.1 Expérimentation conforme aux données liées à la création ou à l'adaptation d'activités. 4.2 Relevé pertinent des aspects de l'activité devant être modifiés.
5 Évaluer les résultats.	5.1 Évaluation des résultats obtenus compte tenu des objectifs poursuivis. 5.2 Manifestation de l'esprit critique. 5.3 Formulation de modifications pertinentes.

Code : 01AU	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir la programmation des activités de loisir.	Contexte de réalisation • À partir d'une demande ou de besoins manifestés. • En tenant compte de la mission de l'organisme et des contraintes liées à la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières. • À partir de données sur le profil de la clientèle et à ses besoins. • À l'aide de documents de référence : inventaire, bilan financier, rapports d'évaluation des activités des années antérieures, recueil d'activités, etc. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence 1 Prendre connaissance des données sur la clientèle et la disponibilité des ressources. 2 Définir les objectifs généraux et particuliers.	Critères de performance 1.1 Interprétation judicieuse des caractéristiques de la clientèle et de ses besoins en matière de loisir. 1.2 Évaluation juste des ressources humaines, financières et matérielles disponibles. 2.1 Définition d'objectifs généraux conformes à la mission de l'organisme. 2.2 Définition d'objectifs particuliers conformes aux objectifs généraux. 2.3 Clarté et respect des règles de formulation des objectifs.

Code : 01AU	
3 Concevoir le programme.	3.1 Sélection judicieuse des activités en fonction des caractéristiques et des besoins de la clientèle ainsi que des ressources disponibles. 3.2 Détermination juste des données liées à la tenue des activités. 3.3 Agencement pertinent des activités en fonction de leur type, des besoins et des préférences de la clientèle ainsi que de la disponibilité des ressources. 3.4 Utilisation correcte de logiciels appropriés à la conception d'un programme. 3.5 Qualité de la rédaction et de la présentation relativement au programme. 3.6 Prise en considération du besoin d'innover dans la conception du programme.

Code : 01AV	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Promouvoir les services liés au loisir.	Contexte de réalisation • À partir d'une demande orale ou écrite. • En tenant compte de la disponibilité des ressources humaines et financières. • Avec la participation d'une équipe de travail ou d'un comité de bénévoles. • À l'aide de guides de référence et d'outils de promotion déjà existants. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence 1 Établir la stratégie de promotion.	Critères de performance 1.1 Choix d'une stratégie pertinente et réaliste en fonction des services à promouvoir. 1.2 Manifestation de créativité dans le choix des moyens à mettre en œuvre pour la promotion. 1.3 Établissement détaillé du contenu de la stratégie : échéancier, objectifs visés et outils promotionnels retenus. 1.4 Prise en considération des ressources humaines, matérielles et financières disponibles ainsi que du temps nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de promotion. 1.5 Obtention de l'accord des membres de l'équipe de travail ou du supérieur ou de la supérieure hiérarchique.

Code : 01AV	
2 Concevoir et produire des outils promotionnels.	2.1 Production d'outils variés et appropriés. 2.2 Clarté et cohérence du message compte tenu de l'objet de la promotion. 2.3 Présence de la totalité de l'information nécessaire. 2.4 Prise en considération de l'image de l'organisme, du caractère d'originalité et d'esthétisme ainsi que des coûts de production. 2.5 Application rigoureuse des règles grammaticales. 2.6 Utilisation correcte des outils informatiques appropriés.
3 Présenter les outils produits.	3.1 Présentation claire et dynamique des outils promotionnels produits. 3.2 Expression orale de qualité. 3.3 Manifestation d'assurance et d'une attitude professionnelle.
4 Organiser et tenir une conférence de presse.	4.1 Exécution correcte de la totalité des étapes nécessaires à la tenue de l'activité. 4.2 Manifestation de professionnalisme dans la tenue et le langage. 4.3 Respect des règles protocolaires dans les manifestations à caractère officiel.

Code : 01AW	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Recruter des ressources humaines.	Contexte de réalisation • À partir d'une demande. • En vue d'avoir les ressources humaines nécessaires à la tenue des activités de loisir. • À l'aide de modèles de descriptions de tâches et d'outils d'évaluation. • Au moyen d'entrevues. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires. • En respectant les politiques de l'organisme.
Éléments de la compétence 1 Évaluer les besoins à satisfaire. 2 Rédiger la description de tâches. 3 Effectuer la présélection.	Critères de performance 1.1 Évaluation judicieuse du nombre et du type de personnes à recruter, ainsi que de la nature et de la durée du travail à effectuer. 1.2 Prise en considération des ressources matérielles et financières disponibles. 2.1 Description complète et détaillée des responsabilités, des tâches et des qualifications liées au poste auquel il faut pourvoir. 2.2 Respect des normes de présentation liées à la description de tâches. 2.3 Application rigoureuse des règles grammaticales. 3.1 Analyse rigoureuse des curriculum vitae et des fiches d'information du milieu. 3.2 Prise en considération des besoins à satisfaire et des descriptions de tâches préétablies. 3.3 Utilisation correcte des grilles de présélection. 3.4 Sélection judicieuse des candidates ou des candidats à l'entrevue.

Code : 01AW	
4 Préparer et faire passer des entrevues.	4.1 Établissement d'une grille horaire appropriée en fonction du poste auquel il faut pourvoir. 4.2 Préparation de questions et de mises en situation pertinentes par rapport au poste auquel il faut pourvoir. 4.3 Application correcte des techniques d'entrevue. 4.4 Adaptation judicieuse des modalités d'intervention devant les comportements de la candidate ou du candidat. 4.5 Adoption de comportements permettant à la personne de s'exprimer aisément sur les sujets. 4.6 Respect des règles de l'éthique professionnelle. 4.7 Respect des politiques de l'organisme.
5 Évaluer les résultats des entrevues et formuler des recommandations.	5.1 Évaluation judicieuse des résultats en fonction des critères établis. 5.2 Recommandations objectives et pertinentes compte tenu des besoins relevés.

Code : 01AX	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Exécuter une activité d'autofinancement.	Contexte de réalisation • À partir d'un besoin de financement. • En tenant compte du temps alloué ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. • À l'aide de l'équipement informatique et du matériel nécessaires. • En tenant compte de la réglementation touchant le type d'activité en cause. • Avec la collaboration de personnes-ressources.
Éléments de la compétence 1 Déterminer le type d'activité à organiser. 2 Planifier l'organisation de l'activité. 3 Soumettre l'activité d'autofinancement aux personnes responsables du service. 4 Organiser et coordonner l'activité.	Critères de performance 1.1 Choix approprié du type d'activité en fonction du temps et des ressources disponibles ainsi que des objectifs visés. 1.2 Manifestation d'originalité dans le choix de l'activité. 2.1 Établissement d'un échéancier réaliste et détaillé. 2.2 Estimation réaliste des besoins en ressources humaines, matérielles et financières. 3.1 Présentation claire du projet d'activité et de tous ses aspects. 3.2 Communication écrite et orale de qualité. 3.3 Utilisation d'arguments persuasifs. 3.4 Proposition de solutions de rechange pertinentes. 4.1 Exécution correcte des tâches prévues dans l'échéancier. 4.2 Attribution judicieuse des tâches aux personnes en cause.

Code : 01AX	
5 Évaluer et transmettre les résultats de l'activité et rédiger un rapport.	5.1 Évaluation détaillée et pertinente des résultats obtenus. 5.2 Clarté et concision de la présentation orale. 5.3 Rédaction d'un rapport détaillé et complet. 5.4 Respect des règles de présentation propre à un rapport.

Code : 01AY	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Encadrer la réalisation d'un projet d'activités de loisir	Contexte de réalisation • À partir d'un projet d'activités socio-récréatives préalablement défini. • Avec l'équipe de personnes assumant la mise en oeuvre du projet. • En tenant compte des règles de fonctionnement propres à l'organisme en cause. • À l'aide des installations et du matériel nécessaires.
Éléments de la compétence 1 Recueillir l'information nécessaire à l'exécution du projet. 2 Organiser et tenir les rencontres. 3 Superviser le déroulement du projet.	Critères de performance 1.1 Collecte de la totalité de l'information sur la nature du projet et la composition de l'équipe. 2.1 Organisation pertinente et régulière des rencontres. 2.2 Participation active à l'établissement des modalités de fonctionnement avec les membres de l'équipe. 2.3 Établissement d'une stratégie d'action en concertation avec les membres de l'équipe. 2.4 Manifestation de leadership dans la prise de décisions. 2.5 Rédaction correcte et aux moments appropriés des comptes rendus et des procès-verbaux. 2.6 Respect des règles de comportement propres au travail en équipe. 3.1 Suivi judicieux du travail effectué en fonction de la planification établie. 3.2 Mise en place de mécanismes régulateurs selon les besoins relevés. 3.3 Manifestation de disponibilité et d'esprit d'initiative. 3.4 Respect des politiques de l'organisme. 3.5 Gestion efficace des conflits et des imprévus. 3.6 Qualité des communications interpersonnelles.

Code : 01AY	
4 Produire un bilan du travail en équipe.	4.1 Production d'un bilan complet et pertinent du travail. 4.2 Respect des règles grammaticales et de présentation. 4.3 Prise en considération des règles de l'éthique professionnelle dans ses commentaires.

Code : 01AZ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Intervenir en matière de loisir auprès de la clientèle.	Contexte de réalisation • À partir de la programmation ou d'une demande particulière. • Avec la clientèle du milieu. • Au sein d'une équipe de travail. • En tenant compte des objectifs généraux visés par le milieu en cause. • À l'aide de l'équipement, du matériel et des documents nécessaires.
Éléments de la compétence 1 Planifier le travail. 2 Organiser le travail.	Critères de performance 1.1 Estimation juste des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. 1.2 Établissement judicieux des objectifs particuliers et des priorités en fonction des objectifs du milieu et du travail à accomplir. 1.3 Établissement d'un calendrier réaliste en fonction de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. 2.1 Organisation méthodique du travail. 2.2 Manifestation d'initiative et de débrouillardise. 2.3 Utilisation judicieuse et efficace des ressources humaines, matérielles et financières du milieu.

Code : 01AZ	
3 Effectuer le travail.	3.1 Application de méthodes de travail efficaces. 3.2 Manifestation de flexibilité et d'adaptation aux personnes et aux situations. 3.3 Respect des règles de sécurité et de l'éthique professionnelle. 3.4 Respect des modalités de fonctionnement propres à l'organisme et des objectifs particuliers préalablement établis. 3.5 Manifestation d'autonomie et du sens des responsabilités. 3.6 Qualité de la communication et de la participation au travail d'équipe. 3.7 Prise de moyens visant à assurer la qualité des services offerts et la satisfaction de la clientèle.
4 Évaluer les résultats de ses interventions et la qualité de son travail.	4.1 Utilisation de moyens d'évaluation appropriés. 4.2 Relevé pertinent des aspects positifs et des difficultés observées. 4.3 Détermination de moyens destinés à optimiser la qualité de ses futures interventions. 4.4 Formulation de recommandations pertinentes en ce qui a trait aux activités exécutées. 4.5 Manifestation de réceptivité devant la critique.

INTENTIONS ÉDUCATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE ET FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

Français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut, ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes

- 1) La fréquentation constante de la littérature permet d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle permet aussi à l'étudiant ou l'étudiante de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et une plus grande ouverture à la culture. L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
- 2) Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française; ils appartiennent à des époques différentes; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune et chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
- 3) La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître et à mieux corriger ses erreurs.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra rendre compte que :

- sur le plan des acquis cognitifs, il ou elle sera capable :
 - d'analyser, d'expliquer et d'apprécier des textes littéraires, ainsi que d'autres types de discours, et d'en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte;
 - de reconnaître des procédés littéraires et langagiers et d'en apprécier la contribution dans le projet d'un texte;
 - de reconnaître et d'analyser les particularités d'une situation de communication et d'y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit;
 - d'organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;
 - de porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue.

- sur le plan des acquis culturels, il ou elle sera capable :
 - de reconnaître des représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
 - d'apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et de se situer par rapport à elles;
 - de préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et d'en saisir les résonances dans le monde actuel;
 - de reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde.

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles dans la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence présentant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer les œuvres et les textes en question dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime dans la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble dans la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière à s'ouvrir aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Il forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens ou de vérité.

Principes

- 1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui se donne pour point d'appui la raison dans l'étude des questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour la construction de sa pensée et la direction de son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à la conduite rigoureuse de la raison.
- 2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique; cela l'habitue à revenir sur sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.

- 3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation en philosophie permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir et de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra rendre compte que :

- sur le plan théorique, il ou elle connaît :
 - des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique;
 - différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident;
 - des concepts clés, des principes et des théories à l'aide desquels des conceptions philosophiques permettent de définir l'être humain;
 - des outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques;
 - les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques;
- sur le plan des habiletés, il ou elle est apte :
 - à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger;
 - à comparer des idées pour élaborer sa pensée;
 - à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables;
 - à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
 - à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action;
 - à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation;
- sur le plan des attitudes, il ou elle :
 - valorise la raison et le dialogue pour analyser toute question;
 - reconnaît la nécessité de la réflexion critique;
 - a conscience de l'importance des idées et de leur histoire;
 - situe sa réflexion sur le plan de l'universel;
 - fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne;
 - perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
 - reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière à ce que les acquis théoriques et pratiques liés au premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le cadre de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée à travers la pratique du questionnement et de l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à

argumenter. L'étudiant ou l'étudiante prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent philosophiquement d'une question et se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui aura une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'étudiant ou l'étudiante prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et s'ouvre à l'importance de ces dernières au sein de la culture occidentale. Il ou elle les analyse, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'étudiant ou l'étudiante à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il ou elle prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines relevant de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, concernant le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour objet subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant ou l'étudiante devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

- 1) La formation générale en anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement à l'ordre d'enseignement collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté de s'autocorriger.
- 2) La formation générale en anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
- 3) Puisqu'elle fait partie intégrante de sa formation générale, l'étude de l'anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer son esprit critique et de structurer sa pensée tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, démontrer :

- sur le plan des connaissances, qu'il ou elle :
 - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
 - connaît différents ouvrages de références rédigés en anglais;
 - connaît des éléments de la culture du monde anglophone;
- sur le plan des habiletés, qu'il ou elle peut :
 - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise;
 - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
 - obtenir et utiliser de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise;
 - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
 - accéder à la culture anglophone;
 - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes, qu'il ou elle :
 - a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine;
 - a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants et des étudiantes du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis selon quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon à ce que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée à l'ordre d'enseignement secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le deuxième ensemble, celui de la formation propre aux programmes, porte sur la consolidation de la compétence acquise en formation générale commune tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. De plus, cet ensemble favorise chez

l'étudiant ou l'étudiante la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet, dans la formation de l'étudiant ou de l'étudiante, le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

- 1) L'éducation physique permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
- 2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'étudiant ou l'étudiante, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique, et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
- 3) L'éducation physique contribue à rendre l'étudiant ou l'étudiante responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.
- 4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'étudiant ou l'étudiante à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances et les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise des plaisirs retirés et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'étudiant ou l'étudiante acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra rendre compte :

- sur le plan théorique, qu'il ou elle connaît :
 - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques;
 - les principes issus de ces recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique;
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé;
 - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - une méthode de formulation d'objectifs;
 - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques.

- sur le plan des habiletés, qu'il ou elle est capable :
 - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins;
 - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé;
 - d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps ;
 - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression ou de plein air;
 - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui;
 - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques;
 - de maintenir ou d'augmenter de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique;
 - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques;
- sur le plan des attitudes, qu'il ou elle peut :
 - percevoir l'importance de prendre en charge sa santé;
 - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager;
 - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, le contrôle de soi, le respect de l'autre et l'esprit de coopération;
 - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques;
 - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;
 - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'étudiant ou l'étudiante doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié d'activités physiques.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression ou de plein air. Dans ce cadre, l'étudiant ou l'étudiante doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'étudiant ou l'étudiante à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'étudiant ou l'étudiante applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il ou elle a l'occasion de

pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'étudiant ou à l'étudiante d'achever l'exécution de son programme personnel.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

Sciences humaines

Dans le domaine des sciences humaines, les deux ensembles d'objectifs et de standards visent à familiariser l'étudiant ou l'étudiante avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine.

Le premier ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage de sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante de percevoir l'apport d'une ou de plusieurs sciences humaines au regard des grands enjeux contemporains : les objets d'étude des sciences humaines, la contribution des sciences humaines dans la compréhension des enjeux contemporains, les questions futures auxquelles les sciences humaines seront confrontées.

Le deuxième ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage de sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante d'analyser, de façon rigoureuse, l'un des grands problèmes de notre temps, selon une ou des approches particulières aux sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Dans le domaine de la culture scientifique et technologique, l'intention éducative est de présenter la science et la technologie comme approche spécifique du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, principalement l'expérimentation d'outils méthodologiques et l'étude de l'évolution, des défis et des répercussions des découvertes scientifiques et technologiques.

Le premier ensemble met l'accent sur la nature générale et la portée de la science et de la technologie.

Le deuxième ensemble propose l'expérimentation de l'approche scientifique.

Langue moderne

Les trois ensembles d'objectifs et de standards en langue moderne permettent d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

Certaines langues modernes utilisent différentes structures et différents systèmes d'écriture. Les trois ensembles ont été élaborés en tenant compte de cette réalité. Le degré d'acquisition de la compétence varie donc selon que ces langues sont plus ou moins éloignées de notre propre structure de langue ou système de pensée. De plus, la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent une langue moderne ne fait pas l'objet d'un élément de compétence, puisque l'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture.

Langage mathématique et informatique

Dans le domaine du langage mathématique et informatique, les deux ensembles d'objectifs et de standards s'appuient sur l'intention éducative de développer la culture mathématique ou informatique.

L'intention éducative poursuivie par le premier ensemble est d'amener l'étudiant ou l'étudiante à considérer la place, le rôle et l'évolution de ces savoirs et de ces outils dans notre société et à caractériser leurs différents usages. Il s'agit d'une formation générale sur le langage mathématique ou sur l'informatique, et non d'une formation spécialisée.

Le deuxième ensemble vise la compréhension et l'utilisation du langage mathématique ou de l'informatique à des fins d'usage courant. Cette intention renvoie notamment aux concepts, aux outils et aux utilisations générales du langage mathématique ou de l'informatique dans la vie quotidienne.

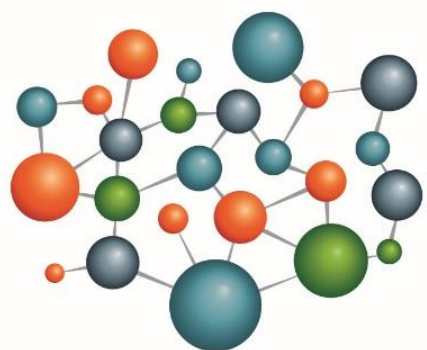
Le niveau de généralité apporté aux objectifs et aux standards des ensembles du domaine du langage mathématique et informatique permet la définition de plusieurs activités d'apprentissage pouvant favoriser le développement d'une compétence axée sur la mathématique ou sur l'informatique, ou encore sur une combinaison des deux champs de connaissances.

Art et esthétique

En art et esthétique, l'intention éducative est de fournir à l'étudiant ou à l'étudiante une culture générale en explorant diverses formes d'art, dans un ou dans quelques champs artistiques. Par la fréquentation d'œuvres ou par l'expérimentation d'un médium artistique, cette formation de base vise le développement d'une sensibilité esthétique. De plus, elle vise l'apprentissage des éléments fondamentaux du langage artistique et elle habilite à faire des liens entre les éléments de ce langage.

Dans le contexte du premier ensemble, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres issues de la culture contemporaine et d'autres époques, de manière à percevoir la dynamique de l'imaginaire en art et à s'initier à des méthodes d'analyse de la production artistique.

Dans le contexte du deuxième ensemble, l'élève réalise des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique. De plus, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres issues du médium afin d'en reconnaître les principaux modes d'expression.



education.gouv.qc.ca

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 